



République Française

Ville de Saint-Claude

## Extrait des Registres des Arrêtés

### CONSTITUTION COMITE SOCIAL TERRITORIAL

#### Suite installation nouveau Conseil Municipal

II – 2026 – 109

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L112-1 et L211-1 et ses articles L251-5 à L251-8 ;

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n°04/18 du 19 Mai 2022 portant création d'un comité social territorial avec formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, fixant le nombre de représentants du personnel et décidant du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal au nombre des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel en date du 8 décembre 2022 ;

VU la saisine adressée aux représentants du personnel sous couvert du syndicat départemental CFDT Interco du Jura, en date du 2 avril 2026, visant à actualiser la liste des représentants du personnel en raison de sièges laissés vacants ;

VU le renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Claude en date du 22 Mars 2026 ;

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du Comité Social Territorial de la Commune de Saint-Claude s'établit, ainsi qu'il suit :

|   | <b>Titulaires</b>                      | <b>Suppléants</b>                            |
|---|--|--|
| <b>Représentants de la collectivité</b> | Frédéric PONCET, Maire                 | Ayla KARABAY, conseillère municipale         |
|   | Karime HENDOR, Adjoint                 | Catherine LAZZAROTTO, conseillère municipale |
|   | Frédéric HERZOG, Adjoint               | Sabrina PERRIER, Adjointe                    |
|   | Mélaine MARCHE, conseillère municipale | Nelly VAUFREY, Adjointe                      |
| <b>Représentants du personnel</b>       | Maryline PONTAROLLO                    |  |
|   | Jessy SEKKAOUI                         |  |
|   | En cours de désignation                |  |
|   | En cours de désignation                |  |

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et transmis en Préfecture.

**Article 3** : Outre les recours gracieux, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans les deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication.

Saint-Claude le 15 Avril 2026  
Le Maire,  
Frédéric PONCET

